

## La qualité française

Forts de nos 30 ans d'expertise et de savoir-faire, nous assurons à nos clients une qualité de fabrication irréprochable, 100 % française.

Nous sélectionnons chaque jour rigoureusement nos matières premières pour la réalisation de créations sur-mesure, innovantes et à l'épreuve du temps.

Bénéficiant des labels qualité Qualilaquage, Qualimarine, Qualicoat et Qualideco, nous avons confiance en la qualité de nos produits et en garantissons dorénavant la bonne tenue jusqu'à 15 ans.

### GARANTIE SUR L'ASSEMBLAGE \*

Nous étendons à 15 ans sans vétusté nos garanties d'assemblage pour les gammes :



- Aluminium (toute la gamme)
- Acler
- PVC
- Composite

### GARANTIE SUR LA GAMME COMPOSITE \*



- Lames Composite

### GARANTIE SUR LES GAMMES ALUMINIUM ET PVC \*

Nous étendons à 10 ans nos garanties sur la finition thermolaquée :



- Aluminium (toute la gamme)
- PVC (cadre aluminium)

Nous étendons à 10 ans nos garanties sur :

- Le PVC

### GARANTIE SUR LES FINITIONS DE LA GAMME ACIER \*



Nous étendons à 15 ans nos garanties sur la finition :

- Galvanisée



Nous étendons à 5 ans nos garanties sur les finitions :

- Sendzimir
- Série Prestige



Nous maintenons à 3 ans nos garanties sur la finition :

- Zinc-Color



**CLAUSE N°9 : Garanties**

Lorsque la garantie produit est mise en jeu, les dommages garantis se limitent au remboursement des frais de remise en état des éléments traités et fabriqués par RD PRODUCTIONS selon les modalités présentées dans les tableaux éventuels de vétusté.

Les automatismes (motorisation et armoire de commande) sont garantis, contre tout défaut de fabrication, pour une durée de :

- 3 ans pour tous les modèles des fournisseurs DEA, BFT, SOMFY
- 5 ans pour la motorisation Invisio de SOMFY
- 1 an pour la motorisation BELFOX
- 1 an pour les émetteurs
- 6 mois pour les batteries

La mise en oeuvre de la garantie n'a pas pour effet de prolonger sa durée.

## **ANNEXES GARANTIES ACIER**

### **Garantie structure 15 ans SANS VETUSTE**

RD PRODUCTIONS garantit la solidité du cadre du portail par soudure pour une durée de 15 ans dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien.

Les accessoires (ferrure, poignée, verrou...) sont garantis pour une durée de 1 an.

Exclusions :

- Détérioration causée par le transport,
- Détérioration causée à la pose,
- Un accident extérieur,
- L'usure normale,
- Le défaut ou le manque d'entretien,
- Une motorisation non conforme

La mise en œuvre de la garantie n'a pas pour effet de prolonger sa durée.

### **Garantie de la finition GALVANISATION 15 ans**

Les parties en mouvement ne sont pas concernées par la garantie (poignée, serrure, gond, verrou...). Les dommages consécutifs à des chocs, produits abrasifs, abrasion par le sable sont exclus de la garantie.

Avertissement :

La galvanisation à chaud est un procédé industriel dont le but est de protéger les aciers de la corrosion. Son rendu esthétique n'est pas le même que celui de la métallisation, du PVC, de l'aluminium, de l'inox ou encore de la galvanisation continue (Sendzimir). Il peut cependant substituer ces derniers dans des cas où l'esthétique n'est pas recherchée. En effet, son aspect final est difficilement prévisible car dépendant de nombreux facteurs, non maîtrisables pour certains. Il peut ainsi aussi bien présenter un niveau d'esthétique élevé que passablement disgracieux. Son aspect général est donc hétérogène et non uniforme.

Lors de l'immersion dans le zinc en fusion, une réaction se produit entre le zinc et le fer, conditionnée par la composition chimique des aciers. Les concentrations du silicium et du phosphore contenus dans l'acier régulent la vitesse de croissance des couches d'alliages zinc-fer et peuvent contrarier les résultats de la galvanisation entraînant des épaisseurs anormalement élevées, faible ductilité, aspect gris, marbré, rugueux... Ce sont des phénomènes normaux indépendants de notre production, n'affectant pas les propriétés protectrices de la galvanisation sur lesquels la garantie ne s'applique pas.

Les tâches éventuellement collées au revêtement sont des sels de zinc sublimés qui ne contrarient pas la durabilité du revêtement galvanisé. Les cendres de zinc solidifiées peuvent être supprimées par ponçage, lime,...

La soudure se charge plus en zinc que le reste de la pièce du fait de la composition de l'alliage de la soudure. Le cordon de soudure peut donc prendre du relief malgré un ponçage parfait.

La garantie anti corrosion ne pourra être mise en cause dans le cas où le client fournit lui-même les produits acier à galvaniser.

### **Effets de la garantie**

Lorsque la garantie produit est mise en jeu, les dommages garantis se limitent au remboursement des frais de remise en état des éléments traités et fabriqués par RD PRODUCTIONS. L'acquéreur s'engage à porter à la connaissance à ses propres clients les conditions de garantie de RD PRODUCTIONS définies dans cet article lors de la prise de commande et de facturation ainsi que les conseils d'entretien mentionnés dans la fiche de pose.

La garantie galvanisation varie en fonction de la classification de l'environnement. RD PRODUCTIONS présentera au client un devis de réparation sur lequel une partie demeurera à la charge de RD PRODUCTIONS en fonction du tableau de vétusté ci-après :

#### Taux de remboursement RD PRODUCTIONS

Classe de corrosivité	C2	C3	C4	C5M
Année de Garantie	Environnement situé à plus de 5000m du front de mer	Environnement situé entre 1500 et 500m du front de mer	Environnement situé entre 500 et 1500m du front de mer	Environnement situé à moins de 500m du front de mer
1 <sup>ère</sup> année	100%	100%	100%	100%
2 <sup>ème</sup> année	100%	100%	100%	80%
3 <sup>ème</sup> année	100%	100%	100%	60%
4 <sup>ème</sup> année	100%	100%	80%	40%
5 <sup>ème</sup> année	100%	100%	60%	20%
6 <sup>ème</sup> année	100%	85%	40%	
7 <sup>ème</sup> année	100%	70%	20%	
8 <sup>ème</sup> année	100%	60%	10%	
9 <sup>ème</sup> année	100%	50%		
10 <sup>ème</sup> année	100%	40%		
11 <sup>ème</sup> année	80%	30%		
12 <sup>ème</sup> année	60%	20%		
13 <sup>ème</sup> année	40%	10%		
14 <sup>ème</sup> année	20%			
15 <sup>ème</sup> année	10%			

#### Garantie de la finition Pré-Peint

Pas de garantie.

#### Garantie de la finition Zinc Color 3 ans

3 ans. Exclue pour des produits situés à moins de 500m du bord de mer. RD PRODUCTIONS se réserve le droit de ne pas proposer cette finition sur certains de ses produits, en fonction de leur conception. Cette finition n'est pas adaptée aux milieux salins.

RD PRODUCTIONS présentera au client un devis de réparation sur lequel une partie demeurera à la charge de RD PRODUCTIONS en fonction du tableau de vétusté ci-dessous :

Année de Garantie	Taux de remboursement RD PRODUCTIONS	Prise en charge du client
1 <sup>ère</sup> année	100%	0%
2 <sup>ème</sup> année	60%	40%
3 <sup>ème</sup> année	30%	70%

#### Garantie de la finition Sendzimir + thermo laquage (ou GALVA COULEUR)

La finition sendzimir + couleur consiste à mettre en œuvre un cadre en acier galvanisé à froid, assemblé par soudure, permettant un laquage couleur après grenallage mécanique. La garantie porte uniquement sur les éléments en acier sendzimir (sont exclus, les décorations, les ferrures, les verrous, les chapeaux).

Durée de la garantie : 5 ans. RD PRODUCTIONS présentera au client un devis de réparation sur lequel une partie demeurera à la charge de RD PRODUCTIONS en fonction du tableau de vétusté ci-après :

Année de Garantie	Taux de remboursement RD PRODUCTIONS	Prise en charge du client
1 <sup>ère</sup> année	100%	0%
2 <sup>ème</sup> année	100%	0%
3 <sup>ème</sup> année	100%	0%
4 <sup>ème</sup> année	50%	50%
5 <sup>ème</sup> année	20%	80%

#### Garantie de la finition Prestige (métallisation + thermo laquage) 5 ans

La finition Prestige consiste à mettre en œuvre un cadre en acier métallisé (projection de zinc), permettant un laquage couleur sans préparation mécanique.

Durée de la garantie : 5 ans. RD PRODUCTIONS présentera au client un devis de réparation sur lequel une partie demeurera à la charge de RD PRODUCTIONS en fonction du tableau de vétusté ci-dessous :

Année de Garantie	Taux de remboursement RD PRODUCTIONS	Prise en charge du client
1 <sup>ère</sup> année	100%	0%
2 <sup>ème</sup> année	100%	0%
3 <sup>ème</sup> année	100%	0%
4 <sup>ème</sup> année	70%	30%
5 <sup>ème</sup> année	30%	70%

L'intérieur des profils acier creux ne subit aucun traitement anti corrosion dans la finition Prestige. Des traces de rouille peuvent apparaître. En aucun cas, RD PRODUCTIONS ne pourra être mis en cause pour l'apparition de cette corrosion et des dommages causés y résultant.

#### Avertissement pour les finitions thermo laquées (SENDZIMIR, ZINC COLOR, PRESTIGE)

L'intérieur des profils acier creux ne subit aucun traitement anti corrosion dans la finition Prestige et Zinc Color. Des traces ou coulures de rouille peuvent donc apparaître. En aucun cas, RD PRODUCTIONS ne pourra être mis en cause pour l'apparition de cette corrosion et des dommages causés y résultant.

La garantie ne couvre pas le vieillissement normal du thermolaquage (conformément aux Directives Qualicoat en vigueur à la date de fabrication) : la perte de brillance, la dépigmentation naturelle, l'évolution de teinte normale, le farinage du revêtement... La décoloration des matériaux résultant des effets de leur exposition, des intempéries et ou de l'environnement, n'est pas un vice et ne bénéficie donc pas de la garantie.

Le thermolaquage est garanti contre toute évolution de teinte ou de brillance pour des éléments qui soumis à même exposition (solaire, pluie) dans la même ambiance, ne s'effectueraient pas de manière lente et homogène tel que les Directives Qualicoat en vigueur à la date de fabrication du chantier les définissent.

#### Exclusions :

- les dégradations dues à un usage anormal du produit
- les dégradations dues aux impacts, chocs, rayures, déformation...
- les dégradations dues aux éléments extérieurs : la stagnation de l'eau, le manque ou le défaut d'entretien, l'entretien non conforme, l'utilisation de produits au contact duquel les surfaces thermolaquées ne résisteraient pas.
- l'inobservation des règles d'entretien, de stockage, montage sur chantier
- l'exposition à des agents agressifs : l'exposition saline, atmosphères corrosives (rejets industriels, engrais, pesticides...), produits d'entretien inadaptés au thermolaquage, l'abrasion par le sable

## **ANNEXES GARANTIES RD ALUMINIUM/COMPOSITE**

### **Garantie structure 15 ans SANS VETUSTE**

RD PRODUCTIONS garantit la solidité de l'assemblage mécanique du cadre du portail par tenons mortaises pour une durée de 15 ans dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien.

Les accessoires, pièces de fonderie sont garantis pour une durée de 1 an.

Exclusions :

- Détérioration causée par le transport,
- Détérioration causée la pose,
- Un accident extérieur,
- L'usure normale,
- Le défaut ou le manque d'entretien,
- Une motorisation non conforme

### **Garantie thermolaquage 10 ans**

Les profils aluminium thermolaqués sont garantis pour une durée de 10 ans contre

- le décollement,
- l'écaillage,
- le cloquage,
- la corrosion filiforme (la corrosion issue de couple galvanique qui résulterait d'une pose non conforme est exclue)

Spécificités :

- les accessoires
- la garantie est réduite à 2 ans en cas d'implantation à moins de 500 m d'une côte
- la garantie est exclue en cas d'implantation à moins de 100 m d'une côte

La garantie ne couvre pas le vieillissement normal du thermolaquage (conformément aux Directives Qualicoat en vigueur à la date de fabrication) : la perte de brillance, la dépigmentation naturelle, l'évolution de teinte normale, le farinage du revêtement... La décoloration des matériaux résultant des effets de leur exposition, des intempéries et ou de l'environnement, n'est pas un vice et ne bénéficie donc pas de la garantie.

Le thermolaquage est garanti contre toute évolution de teinte ou de brillance pour des éléments qui soumis à même exposition (solaire, pluie) dans la même ambiance, ne s'effectueraient pas de manière lente et homogène tel que les Directives Qualicoat en vigueur à la date de fabrication du chantier les définissent.

Exclusions :

- les dégradations dues à un usage anormal du produit
- les dégradations dues aux impacts, chocs, rayures, déformation...
- les dégradations dues aux éléments extérieurs : la stagnation de l'eau, le manque ou le défaut d'entretien, l'entretien non conforme, l'utilisation de produits au contact duquel contact les surfaces thermolaquées ne résisteraient pas.
- l'inobservation des règles d'entretien, de stockage, montage sur chantier
- l'exposition à des agents agressifs : l'exposition saline, atmosphères corrosives (rejets industriels, engrais, pesticides...), produits d'entretien inadaptés au thermolaquage, l'abrasion par le sable

RD PRODUCTIONS présentera au client un devis de réparation sur lequel une partie demeurera à la charge de RD PRODUCTIONS en fonction du tableau de vétusté ci-dessous :

Année de Garantie	Taux de remboursement RD PRODUCTIONS	Prise en charge du client
1 <sup>ère</sup> année	100%	0%
2 <sup>ème</sup> année	100%	0%
3 <sup>ème</sup> année	100%	0%
4 <sup>ème</sup> année	100%	0%
5 <sup>ème</sup> année	100%	0%
6 <sup>ème</sup> année	85%	15%
7 <sup>ème</sup> année	70%	30%
8 <sup>ème</sup> année	50%	50%
9 <sup>ème</sup> année	20%	80%
10 <sup>ème</sup> année	10%	90%

La mise en œuvre de la garantie n'a pas pour effet de prolonger sa durée. **Garantie COMPOSITE 20 ans**

Les profils COMPOSITE sont garantis pour une durée de 20 ans. Ces produits ne formeront pas de fentes, d'éclats, de délaminage, de pourrissement ou de dommage structurel provoqué par la moisissure, l'attaque d'insectes xylophages et de termites.

-résistance aux tâches provenant du renversement d'aliments ou de boissons

-résistance à la décoloration / changement de couleurs liés à l'exposition à la lumière et aux intempéries dont la mesure est supérieure à 5 unités Delta E

Exclusions

Toutes les garanties sont annulées en présence de l'une des situations suivantes :

- L'incapacité à installer et entretenir les profils COMPOSITE conformément aux **instructions d'installation et d'entretien**,
- L'utilisation de composés abrasifs au pH acide ou basique, de solvants forts, de peintures ou lasures à base d'huile, de pièces métalliques oxydées, de béton ou de produits de maçonnerie, de minéraux poreux ou contenant de l'eau, ou de tout autre accessoire inadapté, endommagera les profils COMPOSITE et annulera la totalité des garanties.
- Le contact direct ou indirect des profils COMPOSITE avec des sources de chaleur extrêmes (plus de 100°C) annulera la totalité des garanties.
- Si la surface des profils COMPOSITE est endommagée, rainurée, grattée ou percée, la totalité des garanties sera annulée.
- L'application de peintures ou d'autres enduits de revêtement sur les profils COMPOSITE annulera la totalité des garanties

Sont également exclues les dégradations dues à un usage anormal du produit : les dégradations dues aux impacts, chocs, rayures, déformation..., les dégradations dues aux éléments extérieurs, l'altération normale (pour rappel, l'efflorescence naturelle, l'exposition aux rayons du soleil ou les conditions climatiques et atmosphériques provoquent progressivement sur toute surface colorée un ternissement, un écaillage, un effritement, ou l'accumulation de saletés ou de taches),

Taux de remboursement RD PRODUCTIONS	Année de Garantie	Prise en charge du client
100%	0 à 10 ans	0%
80%	11 à 12 ans	20%
60%	13 à 14 ans	40%
40%	15 à 16 ans	60%
20%	17 à 18 ans	80%
10%	19 à 20 ans	90%

La mise en œuvre de la garantie n'a pas pour effet de prolonger sa durée.

#### Effets de la garantie

Lorsque la garantie produit est mise en jeu, les dommages garantis se limitent au remboursement des frais de remise en état des éléments traités et fabriqués par RD PRODUCTIONS. L'acquéreur s'engage à porter à la connaissance à ses propres clients les conditions de garantie de RD PRODUCTIONS définies dans cet article lors de la prise de commande et de facturation ainsi que les conseils d'entretien mentionnés dans la fiche de pose.